



Paris, le 28 mars 2013

Monsieur Jean-Paul DELAHAYE
Directeur général de l'enseignement scolaire
DGESCO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Nos réf. : FS/JD/CVP/4911

Objet :

réforme des rythmes dans le Tarn-et-Garonne

Monsieur le Directeur général,

Nos militants du Tarn-et-Garonne nous informent de l'application très particulière de la réforme qui est en cours dans ce département. Comme le montrent les documents que je joins à ce courrier, le DASEN part du principe que les APC font partie des horaires scolaires et qu'elles sont effectuées par les enseignants en gardant la responsabilité de la classe entière. Ce qui le conduit à exiger des emplois du temps portant sur 25 heures hebdomadaires avec un schéma départemental uniforme : 5 matinées de 9 h à 12 h et quatre après-midi de 14 h à 16 h 30. Il en découle que les IEN exigent que les APC soient effectuées strictement sur le mode d'une heure hebdomadaire.

J'ajoute, mais là sans pouvoir le démontrer, que des mairies ont été averties oralement et plus ou moins implicitement de ce que les aides financières seraient conditionnées au respect des consignes du DASEN ...

Nos représentants au CTA sont intervenus dans cette instance pour demander au Recteur une mise en œuvre respectueuse des textes. Cette intervention est restée pour l'heure sans effet. Nous vous demandons donc de faire le nécessaire pour que nos collègues du Tarn-et-Garonne se voient appliquer les obligations de service et les droits d'initiative prévus par les textes nationaux.

Nous n'ignorons pas que la situation créée dans ce département va être complexe puisqu'une grande majorité de communes ont déclaré vouloir s'investir dans la réforme dès la rentrée 2013 mais qu'elles l'ont fait sur la base des consignes erronées données par le DASEN, lesquelles leur demandent moins d'efforts que le cadre national en les exonérant de toute intervention pendant l'heure d'APC. Il est donc probable que l'application normale des textes sur ce point conduise certaines municipalités à découvrir des charges nouvelles pour elles auxquelles elles devront faire face.

Nous attirons donc votre attention sur l'urgence qu'il y a à recadrer cette situation qui ne saurait perdurer ni en aucun cas justifier que les enseignants de ce département soient traités différemment de leurs collègues d'ailleurs.

Je vous prie, Monsieur le Directeur Général, de recevoir l'expression de toute ma considération.

Joël Devoulon,
Secrétaire national